



**Direction générale  
de la cohésion sociale  
(DGCS)**

Direction de  
l'accompagnement et de  
l'hébergement (DIRHEB)

BAP - Av. des Casernes 2  
1014 Lausanne



Aux directions des entités exploitantes  
de centres d'accueil temporaire  
(CAT), responsables de CAT et  
personnel administratif concerné

**Pôle Gériatrie et psychiatrie  
et gériatrie de l'âge avancé**  
Réf. A. Matos Queirós/SPO  
(à rappeler dans toutes correspondances)  
Tél : 021 316 55 68  
fincat@vd.ch

Lausanne, le 15 janvier 2025

## **Complément reconnaissance des tâches de soutien aux proches aidant·e·s et indexation salariale 2025**

---

Mesdames, Messieurs,

Pour l'année 2025, nous vous communiquons les ajustements de la subvention CAT suivants :

### **1. Reconnaissance des tâches de soutien aux proches aidant·e·s – PODA P6-8**

Faisant suite au projet intitulé « Reconnaissance des tâches de soutien aux proches aidant·e·s pour les CAT PAA », nous avons le plaisir de vous informer du renforcement des prestations de soutien aux proches aidant·e·s.

Dans le cadre de ce projet, une attention particulière a été portée aux besoins des proches aidant·e·s des usager·ère·s présentant un profil de dépendance PODA P6-8 (personnes âgées présentant une dépendance fonctionnelle modérée à sévère, avec troubles cognitifs).

Il a été constaté que ces proches ont des besoins accrus de soutien de la part des professionnel·le·s des CAT. Actuellement, les CAT jouent un rôle central dans le soutien, l'orientation et l'information des proches aidant·e·s. Nous souhaitons valoriser et renforcer ces pratiques en augmentant les ressources disponibles.

À partir de janvier 2025 :

- Les prestations de « Soutien et information aux proches aidant·e·s » sont majorées pour le profil PODA P6-8, avec une prise en charge des coûts par la subvention.
- Une révision de l'annexe 5 de la Directive CAT est effectuée.
- Le point 1.2 de la grille d'évaluation CIVESS des CAT : « le soutien aux proches aidants se manifeste concrètement » ; sera ajusté de façon à valoriser le travail d'identification des besoins des proches aidant·e·s.

## 2. Indexation salariale 2025

Le Conseil d'État a décidé d'octroyer une pleine indexation de 0.6 % pour l'année 2025 aux salarié·e·s de l'administration cantonale, du CHUV et du secteur parapublic.

Afin de couvrir cette indexation, les subventions liées aux modules de prise en charge et de transport des CAT sont adaptées car elles sont basées sur des salaires moyens. Toutefois, les forfaits à charge des usager·ère·s /PC-RFM restent inchangés.

Les tabelles tarifaires 2025 actualisées sont disponibles sur la page [www.vd.ch/fincat](http://www.vd.ch/fincat), rubrique « Sources de financement (tabelles de tarifs) ».

Nous vous remercions pour votre collaboration et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

En vous souhaitant bonne réception de ce qui précède, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Alcina Matos Queirós



Codirectrice et Responsable de Pôle

Sébastien Pagliaro



Economiste